



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

**Arrêté**

relatif à la délimitation du périmètre d'intervention du syndicat mixte  
« établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez » (EPAB)  
en tant qu'établissement public territorial de bassin

LE PREFET DE LA REGION CENTRE  
PREFET DU LOIRET  
PREFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.213-12 et R.213-49 ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ;

Vu la demande du syndicat mixte « établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez » du 15 juillet 2013, complétée le 9 septembre 2013 demandant la reconnaissance de son périmètre d'intervention en tant qu'établissement public territorial de bassin ;

Vu l'avis du Conseil régional de Bretagne ;

Vu l'avis du Conseil général du Finistère du 7 janvier 2014 ;

Vu l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la baie de Douarnenez ;

Vu l'avis du Comité de bassin Loire-Bretagne du 13 février 2014 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre, délégué de bassin Loire-Bretagne,

## ARRÊTE

### Article 1 – délimitation du périmètre :

Le périmètre d'intervention du syndicat mixte « établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez » en tant qu'établissement public territorial de bassin est constitué par le bassin hydrographique de la baie de Douarnenez, conformément à la carte annexée au présent arrêté.

### Article 2 – exécution et diffusion :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre, le préfet de la région Bretagne, le préfet du département du Finistère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre et de la préfecture de la région Bretagne.

Orléans, le 08 MARS 2014

Le préfet de la région Centre  
Préfet du Loiret  
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne



Pierre-Etienne BISCH